



PAR COURRIEL

Québec, le 29 mai 2020

Numéro de la demande : LAI-ADM-20-011

Objet : Suivi de votre demande d'accès à des documents

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents, reçue par courriel le 12 mai 2020 au Bureau du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de Retraite Québec.

Votre demande était formulée ainsi :

« À la suite de la mise en place des mesures de contrôle applicables à l'exercice financier 2020-2021 par le Conseil du trésor le 31 mars 2020, j'aimerais obtenir une copie de toutes les demandes de dérogation aux mesures de gel de recrutement faites par votre organisme auprès du Conseil du trésor, notamment la correspondance afférente et les formulaires complétés. »

Après analyse, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), nous sommes en mesure d'accéder à votre demande.

Vous trouverez donc ci-joint le tableau des demandes de dérogation ainsi qu'une copie du courriel adressés au Secrétariat du Conseil du trésor. Nous avons également joint le même tableau ajusté pour tenir compte des précisions demandées par le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que le courriel qui l'accompagnait.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information. Ce recours est prévu à la section III du chapitre IV (articles 135 et suivants). Votre demande doit être présentée dans les trente jours qui suivent la date de la présente lettre. À cet effet, nous joignons à notre envoi le document intitulé *Avis de recours en révision*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Sophie LaBelle Jackson, avocate
Responsable adjointe de l'accès à
l'information et de la protection des
renseignements personnels

p. j. Tableau des demandes de dérogation initiale
Copie de courriel - demande initiale
Tableau des demandes de dérogation avec précisions
Copie du courriel - précisions

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les coordonnées de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé à la personne responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi sur l'accès prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever la requérante ou le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier (article 147).

b) Délais

L'article 149 de la Loi sur l'accès prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours suivant son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

De : Geneviève Bastille de Retraite Québec

À : derogationgel@sct.gouv.qc.ca; isabelle.lombardo@sct.gouv.qc.ca

C.C. : valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca;
emmanuelle.gauthier@retraitequebec.gouv.qc.ca; caroline.morneau@retraitequebec.gouv.qc.ca

Mardi 21 avril 2020

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'Annexe D présentant la demande de dérogation au gel d'embauche de Retraite Québec, et ce, pour votre approbation.

Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à contacter Mme Valérie Lévesque, directrice des ressources humaines, au 418 570-5901 ou par courriel :
valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Salutations,

Geneviève Bastille

Conseillère stratégique et adjointe exécutive
Direction des ressources humaines
Bureau : 418 657-8720 poste 3861

Cellulaire : 418-559-5833

genevieve.bastille@retraitequebec.gouv.qc.ca



Place de la Cité, 2600 boul. Laurier, bureau 544
Québec (Québec) G1V 4T3
www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Ce courriel ne vous est pas destiné? Veuillez en informer l'expéditeur et détruire ce message.
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

DEMANDE DE DÉROGATION AU GEL D’EMBAUCHE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2020

MINISTÈRE OU ORGANISME: RETRAITE QUÉBEC (240)

1) CONTEXTE JUSTIFIANT LA DEMANDE (VEUILLEZ INDIQUER LES ÉLÉMENTS VISANT À DÉMONTRER LE CARACTÈRE ESSENTIEL DES EFFECTIFS DEMANDÉS)

Retraite Québec souhaite obtenir une dérogation au gel d’embauche afin de prolonger des emplois déjà en place à la Vice-présidence aux services à la clientèle et qui ont toutes un caractère essentiel pour le bien-être économique des citoyens visés. En effet, la majorité des emplois présentés (15 emplois) assurent la continuité des services offerts à notre clientèle quant au traitement des demandes et au paiement des rentes de retraite (Régime des rentes du Québec et Régimes de retraite du secteur public) et des prestations de soutien que nous versons (Programme Allocation Famille, prestations d’invalidité, prestations touchant les familles avec un enfant handicapé). Ils permettent de maintenir les inventaires des demandes de la clientèle à un niveau qui permet le respect de notre Déclaration de services aux citoyens en versant les sommes dues dans les délais habituels.

D’autre part, une prolongation pour un emploi de bibliothécaire est demandée afin d’assurer le maintien des activités de la gestion intégrée des documents qui est essentiel au bon fonctionnement de l’organisation, et ce considérant que c’est la seule ressource spécialisée dans créneau d’activité.

2) SYNTHÈSE DES DEMANDES DE DÉROGATION

Titre de l’emploi	Classe de l’emploi	Nombre d’emplois réguliers	Nombre d’emplois occasionnels ou étudiants			Motifs ¹	Décision SCT
			Renouvellement et prolongation	Nouvelle embauche	Rappel à l’emploi		
Agents de rentes, de retraite et d’assurances	208		2			Bien-être économique	
Agents de bureau	200		3			Bien-être économique	
Soutien – Prestation de soutien aux enfants handicapés	990		1			Bien-être économique	
Soutien – Prétraitement et numérisation des demandes	990		8			Bien-être économique	
Soutien – Paiements des rentes	990		1			Bien-être économique	
Bibliothécaire	217		1			Efficacité gouvernementale	
TOTAL			16				
TOTAL							
¹ Se référer aux critères mentionnés dans le communiqué							

AUTORISATION ET APPROBATION DU SOUS-MINISTRE OU DU DIRIGEANT D’ORGANISME

SIGNATURE : VERSION PDF SIGNÉE

2020-04-21

NOM ET TITRE : MICHEL DESPRÉS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM :	VALÉRIE LÉVESQUE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
TÉLÉPHONE :	418 570-5901
COURRIEL	valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca

3) RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (DGGGRH – SSPFPRGI)

COMMENTAIRES :

RECOMMANDATIONS :

AUTORISATION ET APPROBATION

SIGNATURE :

NOM ET TITRE : M. ÉRIC DUCHARME, SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

DATE

De : Geneviève Bastille de Retraite Québec

À : derogationgel@sct.gouv.qc.ca.; isabelle.lombardo@sct.gouv.qc.ca

C.C. : valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca;
emmanuelle.gauthier@retraitequebec.gouv.qc.ca; caroline.morneau@retraitequebec.gouv.qc.ca

Lundi 27 avril 2020

Bonjour,

Comme demandé par Mme Isabelle Lombardo, vous trouverez-ci-joint la nouvelle version de la demande de dérogation au gel d'embauche (Annexe D) de Retraite Québec à laquelle nous avons fait l'ajout des précision demandées.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande.

Geneviève Bastille

Conseillère stratégique et adjointe exécutive
Direction des ressources humaines
Bureau : 418 657-8720 poste 3861

Cellulaire : 418-559-5833

genevieve.bastille@retraitequebec.gouv.qc.ca



Place de la Cité, 2600 boul. Laurier, bureau 544
Québec (Québec) G1V 4T3
www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Ce courriel ne vous est pas destiné? Veuillez en informer l'expéditeur et détruire ce message.
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : Isabelle Lombardo [<mailto:isabelle.lombardo@sct.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 24 avril 2020 11:06

À : Lévesque Valérie <valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi - demande de dérogation Gel embauche Retraite Québec

Importance : Haute



Bonjour Mme Lévesque,

Tel que discuté au téléphone, je vous invite à nous retourner votre Annexe D en format Word avec les précisions suivantes :

- Portée des postes visés par le renouvellement - ex. postes dont le contrat se termine entre le mois de mai et août 2020.
- Pour les agents de bureau et le poste de bibliotechnicien : justification supplémentaire quant au lien entre les tâches / mandats du personnel de soutien et les critères du CT / prestation de services essentiels à la population.

Vous pouvez m'envoyer une nouvelle version à cette adresse ainsi que l'adresse derogationgel@sct.gouv.qc.ca.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter sur mon cellulaire : 418-446-7238.

Bonne journée!



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

DEMANDE DE DÉROGATION AU GEL D’EMBAUCHE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2020

MINISTÈRE OU ORGANISME: RETRAITE QUÉBEC (240)

1) CONTEXTE JUSTIFIANT LA DEMANDE (VEUILLEZ INDICER LES ÉLÉMENTS VISANT À DÉMONTRER LE CARACTÈRE ESSENTIEL DES EFFECTIFS DEMANDÉS)

Retraite Québec souhaite obtenir une dérogation au gel d’embauche afin de prolonger des emplois déjà en place à la Vice-présidence aux services à la clientèle et qui ont toutes un caractère essentiel pour le bien-être économique des citoyens visés. En effet, la majorité des emplois présentés (15 emplois) assurent la continuité des services offerts à notre clientèle quant au traitement des demandes et au paiement des rentes de retraite (Régime des rentes du Québec et Régimes de retraite du secteur public) et des prestations de soutien que nous versons (Programme Allocation Famille, prestations d’invalidité, prestations touchant les familles avec un enfant handicapé). Ils permettent de maintenir les inventaires des demandes de la clientèle à un niveau qui permet le respect de notre Déclaration de services aux citoyens en versant les sommes dues dans les délais habituels.

Précisions demandées (2020-04-24)

Les demandes de prolongation touchent les contrats jugés essentiels en matière de prestation de service à la clientèle et arrivant à échéance entre le **1^{er} mai et 31 août 2020**. À noter que **le renouvellement du contrat occasionnel de bibliotechnicien a été retiré de nos demandes**.

Justification - Demande de prolongation pour les agents bureaux :

Les principales fonctions des agents de bureau sont la réception et le traitement des documents en format papier qui constituent les demandes de services des citoyens. Ainsi, le travail de prétraitement et de numérisation représente l’intrant pour le traitement des demandes. Ce traitement est ensuite réalisé par les autres secteurs de l’organisation selon les différents régimes ou programmes administrés par Retraite Québec et qui visent ultimement aux paiements de prestations ou de rentes aux citoyens demandeurs. Voilà pourquoi la prolongation des trois contrats occasionnels d’agents du bureau est essentielle à la réalisation de la mission de l’organisation.

2) SYNTHÈSE DES DEMANDES DE DÉROGATION

Titre de l’emploi	Classe de l’emploi	Nombre d’emplois réguliers	Nombre d’emplois occasionnels ou étudiants			Motifs ¹	Décision SCT
			Renouvellement et prolongation	Nouvelle embauche	Rappel à l’emploi		
Agents de rentes, de retraite et d’assurances	208		2			Bien-être économique	
Agents de bureau	200		3			Bien-être économique	
Soutien – Prestation de soutien aux enfants handicapés	990		1			Bien-être économique	
Soutien – Prétraitement et numérisation des demandes	990		8			Bien-être économique	
Soutien – Paiements des rentes	990		1			Bien-être économique	
TOTAL			15				

TOTAL ¹ Se référer aux critères mentionnés dans le communiqué	
---	--

AUTORISATION ET APPROBATION DU SOUS-MINISTRE OU DU DIRIGEANT D’ORGANISME

SIGNATURE : VERSION PDF SIGNÉE	2020-04-21
NOM ET TITRE : MICHEL DESPRÉS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	DATE

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM :	VALÉRIE LÉVESQUE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
TÉLÉPHONE :	418 570-5901
COURRIEL	valerie.levesque@retraitequebec.gouv.qc.ca

3) RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (DGGGRH – SSPFPRGI)

COMMENTAIRES :
RECOMMANDATIONS :

AUTORISATION ET APPROBATION

SIGNATURE :	
NOM ET TITRE : M. ÉRIC DUCHARME, SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR	DATE

